

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DAC 225 Subvention (10.000 euros) à l'association Transmedia Immersive University (18e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Transmedia Immersive University (18e) ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Transmedia Immersive University (18e), 7 rue Affre (18e). 143221- 2018-06401

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 10.000 euros sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 65748, rubrique 317.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO